

Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

2022



La Direction IHL Group

Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

La sécurité au travail et l'objectif constant de l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs se trouvent au cœur de l'activité quotidienne et désormais intégrée à la stratégie de développement de l'entreprise.

IHL Group investit ainsi pleinement sa responsabilité sur ces deux aspects, composantes indispensables au respect des valeurs humaines que porte le groupe. C'est avant tout par la prévention et de la sensibilisation de toutes nos équipes, que la santé et le bien-être de chacun peuvent être préservés. La volonté d'IHL de construire un milieu de travail sain et sécurisé, implique d'intégrer la santé et la sécurité à l'ensemble des activités de travail.

IHL œuvre à la mise en place d'actions de prévention des risques professionnels auprès de ses salariés, permettant d'instaurer un dialogue, une sensibilisation aux questions de sécurité, et des comportements plus responsables à tous niveaux.

Nous sommes convaincus que favoriser une approche pluridisciplinaire (technique, humaine et organisationnelle), est indispensable à la réussite de la politique de santé et sécurité en entreprise.



La prévention en amont

- L'identification et l'évaluation a priori des risques représentent un élément clé de la politique de santé et de sécurité dont le groupe se saisit. Une politique de sécurité ne peut être efficace que si elle est basée sur la prévention du risque avant tout. Le processus s'articule donc autour de la mise en œuvre en amont de mesures de protection :
 - La formation des salariés : IHL recrute du personnel qualifié pour accomplir les missions pour lesquelles il est recruté. IHL forme au métier mais également à la sécurité, car un salarié formé est mieux armé pour agir pour la sauvegarde de sa sécurité et celle des autres.
 - Caces
 - Habilitations
 - PASI
 - SST
 - Formations métiers
 - Questionnaires sécurité
 - ...
 - L'analyse des risques : Un dialogue doit être entretenu entre l'entreprise utilisatrice et IHL, afin d'identifier ensemble les risques potentiels existant sur le terrain, et afin d'assurer la mise en œuvre de mesure de protection nécessaires.
 - Connaissance des risques (DUER, dialogue entreprise)
 - Visites de chantiers
 - Connaître tous les incidents, les quasi-accidents, les blessures et les maladies.
 - Echanges de pratiques entre les agences.

Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

- La sensibilisation aux risques des salariés directement exposés, mais également des collaborateurs à tous les niveaux. Le souci de la sécurité pour soi et pour les autres est un maillon essentiel pour assurer la sécurité de tous.
 - Visite médicale et le suivi adéquat
 - Adhésion à la charte « RSE » IHL par les collaborateurs permanents
 - Sensibilisation aux risques inhérents à l'activité avant la délégation
 - Mise en place en 2022 de campagnes de sensibilisation thématiques
 - Mise en place en 2022 de Réunions de prévention permettant des échanges avec et entre salariés intérimaires
 - Dialogue en agence
 - EPI

2

Les mesures postérieures à l'accident

- Lorsque malgré les mesures de prévention, le risque se réalise, des mesures a posteriori sont mises en œuvre, afin de déceler les origines de l'accident, ou de la maladie, afin de faire progresser la prévention. Ce travail ne peut se faire qu'avec la collaboration de tous les protagonistes.
 - Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles en remontant aux causes les plus en amont :
 - Analyse qualitative et quantitative
 - Arbre des causes
 - Indicateurs sécurité
 - Déterminer des solutions pour éviter qu'un accident ne survienne à nouveau :
 - Collaboration avec l'entreprise utilisation pour co-construire des solutions. Réunions sécurité/activité.
 - Diffuser l'information relative à l'accident auprès des salariés intérimaires, et apporter une solution de prévention.
 - Accompagner nos salariés :
 - Guider les salariés intérimaires dans les démarches à accomplir auprès des organismes de de sécurité sociale et de prévoyance pour être indemnisé rapidement
 - Informer sur les solutions d'aides et d'accompagnement notamment grâce au FASTT
 - Accompagner dans la reprise d'une activité, voir une reconversion, avec notre opérateur de compétences AKTO.